



AVIS À TOUS LES ENTREPRENEURS-ÉLECTRICIENS

EXIGENCES CONCERNANT LA MODERNISATION DU BRANCHEMENT DU CONSOMMATEUR – LOGEMENTS UNIFAMILIAUX

EXIGENCES CONCERNANT LA MODERNISATION DU REVÊTEMENT – LOGEMENTS UNIFAMILIAUX

EXIGENCES CONCERNANT LES SITUATIONS D'URGENCE – LOGEMENT UNIFAMILIAL

Les exigences suivantes s'appliquent aux logements unifamiliaux lorsque les branchements sont modernisés ou lorsque le propriétaire d'un logement souhaite apporter des modifications entraînant le déplacement du branchement de consommateur. Il s'agit normalement, mais pas exclusivement, d'une augmentation de la capacité du branchement (p. ex. de 100 à 200 A), d'un passage d'un branchement à deux câbles à un branchement à trois câbles, d'un déplacement complet du matériel de branchement, et ainsi de suite.

Dans ce bulletin, vous trouverez également les exigences à respecter en cas de modification ou de modernisation du revêtement, ainsi que les exigences à respecter en cas de situation d'urgence électrique.

Tous les travaux décrits ci-dessous nécessitent un permis d'installation valide.

MODERNISATION OU DÉPLACEMENT DU BRANCHEMENT DU CONSOMMATEUR

- 1) Le branchement du consommateur doit être installé conformément à la version la plus récente du Code.
- 2) Toute installation électrique dangereuse doit être remise en état.
- 3) Les tuyauteries métalliques d'eau et de gaz doivent être mises à la terre.

MODIFICATION OU MODERNISATION DU REVÊTEMENT OU DE L'ISOLATION

Si l'enlèvement du socle de compteur, du mât de branchement ou de la canalisation de branchement du consommateur est nécessaire pour permettre la réparation ou l'installation de nouveau revêtement ou de nouvelle isolation, l'entrepreneur devra moderniser (conformément à la version la plus récente du Code) l'intégralité du branchement du consommateur, y compris installer une nouvelle mise à la terre.

SITUATIONS D'URGENCE

En cas d'urgence électrique, les inspecteurs ne peuvent exiger que les réparations nécessaires pour rétablir la sécurité électrique de la maison.



ARTICLE 2-022

Dans tous les cas, les inspecteurs peuvent exiger des modifications supplémentaires lorsqu'il est évident que la sécurité électrique a été compromise.